



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et jointe au Budget primitif de l'exercice 2023

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Débat des Orientations Budgétaires a été délibéré à la séance du 1^{er} décembre 2022.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

- Informations statistiques, fiscales et financières 2022:

- Code SIREN :	244400552
- Régime fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres :	20
- Population totale INSEE au 01.01.2023 :	69 819
- Potentiel fiscal :	29 653 053 €
- Potentiel fiscal par hab :	424 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,38
- CIF moyen de la catégorie :	0,38
- Dotation d'intercommunalité totale 2022 :	904 638 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2022 :	12,96 € /hab

B- Ratios financiers 2023 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

(En €/hab. pour les ratios 1 à 6 puis en pourcentage- budgets principaux)

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) CC à FPU 50 0000 - 100 000 hab/ Comptes de gestion 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	457,86	381
2	Produit des impositions directes/population	335,27	202
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	488,94	450
4	Dépenses d'équipement brut/population	167,10	89
5	Encours de dette/population	0,86	268
6	DGF/population	51,48	72
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	28,40	40,3
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,82	90,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,17	19,7
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,18	59,5

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

A- Budget principal 2023

Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreuses actions (mobilités, habitat, bâtiments économiques, culture, économie circulaire...) et des investissements (piscines, les milieux aquatiques, l'accueil des gens du voyage ...).

Budget principal (nbre : 1)

Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 169 232 €	34 169 232 €
Investissement	18 517 400 €	18 517 400 €
TOTAL	52 686 632 €	52 686 632 €

B- Présentation consolidée des budgets annexes 2023

Les budgets annexes concernent les parcs d'activités économiques, les déchets, l'assainissement collectif et non collectif, l'aéroport et les énergies renouvelables (**NOUVEAU** : budget annexe créé au 01/01/2023).

Budgets annexe (nbre : 6)

Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 214 422 €	21 597 593 €
Investissement	11 355 078 €	11 356 678 €
TOTAL	32 569 500 €	32 954 271 €

3- LES RECETTES FISCALES 2023

Les recettes fiscales prévisionnelles sont versées par les entreprises, les habitants et l'Etat (en million d'euros) :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,242 million d'€
Produit additionnel de foncier non bâti transféré	0,083 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,269 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,092 million d'€
Fraction de TVA nationale / réforme taxe d'habitation	5,720 millions d'€
Cotisation Foncière des Entreprises	6,302 millions d'€
Fraction de TVA nationale / réforme Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	4,907 millions d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	2,929 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales	1,062 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,746 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont inchangés entre 2022 et 2023 :

Taxe	Taux de la COMPA 2023	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises	26,21%	26,51%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,88%	8,32%
Taxe foncière sur les propriétés bâties *	2,00%	3,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,16%	8,29%

* Deuxième année d'imposition par la Communauté de communes

La taxe GEMAPI a été instituée par le Conseil Communautaire en juin 2022, le produit annuel peut être voté selon les besoins, avant le 15 avril 2023.

La recette fiscale n'est pas sollicitée cette année.

4- LES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette actuelle est composée de 41 contrats pour un capital restant dû de 4,960 millions d'€.

31 contrats sont à taux fixes et 10 contrats à taux variables.

Les emprunts financent pour :

- 98,4 % des projets d'assainissement collectif (initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2015)
- 1,6 % le budget principal (équipements aquatiques)

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2023, la collectivité a 138,60 équivalents temps plein d'effectifs pourvus.

6- PANORAMA DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2023

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissements 2023 sont les suivantes :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3,328 M€
(Stations de traitement dont la BIGOTERIE (NOUVEAU), réhabilitation et extensions des réseaux de collecte)	
ZONES D'ACTIVITES	2,798 M€
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	2,210 M€
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1,687 M€
BATIMENT ESPACE ENTREPRENDRE	1,556 M€
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES	1,269 M€
HALTES FERROVIAIRES	550 K€
EXTENSION DU SITE DE LA RECYCLERIE	420 K€
PROJET DE REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE J. BLANCHET	420 K€
ENTRETIEN COURANT DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES	344 K€
BATIMENT ADMINISTRATIF URSULINES	104 K€
POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	45 K€